

*Article 21 du Règlement*

**M. Gauthier:** S'il veut dire qu'il est 13 heures, nous serons d'accord.

**M. Gustafson:** Monsieur le Président, les politiques et les méthodes auxquelles la ministre a eu recours pour réaliser le processus d'élimination graduelle sont justes et équitables. Tels sont les faits. La ministre et ses collaborateurs ont bien réagi aux réalités du marché durant la période d'élimination graduelle. Le fait est que l'industrie n'aurait pas pu suffire à la demande accrue de travail d'isolation. On a donc pris des dispositions spéciales. L'industrie en a bénéficié, et les consommateurs canadiens également.

Je tiens à signaler un malentendu au deuxième paragraphe de l'article 3 du rapport du comité. Il y est affirmé qu'on n'a pas conservé de données concernant le nombre des demandes de remboursement à 60 p. 100 qui ont été rejetées parce que le requérant aurait dû faire enregistrer son engagement à acheter des matériaux isolants avant telle date. Cette information a été donnée en réponse à une question tout à fait différente concernant le nombre des requérants qui avaient essayé de s'inscrire après le 31 décembre 1984.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, et je voudrais dire simplement que la ministre a agi au mieux des intérêts des consommateurs canadiens et que nous en sommes fiers.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le temps de parole du secrétaire parlementaire est expiré. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Français]

**L'IMPÔT SUR LE REVENU****LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX CONTRIBUABLES**

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou):** Monsieur le Président, aujourd'hui le ministre du Revenu national (M. MacKay) souligne les mesures pour venir en aide aux employés préposés aux demandes de renseignements. Le ministre a indiqué que les contribuables doivent pouvoir compter sur Revenu Canada pour obtenir des renseignements exacts qui les aideront à remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Le ministre a annoncé un certain nombre de mesures qui sont prises pour aider les employés à atteindre cet objectif. Toutes des mesures pour l'année prochaine! Qui va aider les contribuables qui n'ont pas fait leurs déclarations d'impôt alors qu'il ne reste que huit jours pour le faire, monsieur le Président? Qui va payer les intérêts pour les erreurs que les Canadiens vont commettre en remplissant leurs déclarations d'impôt, étant donné que Revenu Canada ne connaît pas les réponses, et

donne de mauvais renseignements? Le ministre, là-dessus, monsieur le Président, est silencieux. J'espère qu'il va revenir avec un autre communiqué de presse pour se prononcer là-dessus.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SANTÉ****L'INFLAMMATION PELVIENNE**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, on sait que l'inflammation pelvienne est une épidémie dont personne ne parle mais qui, pourtant, sévit dans tout le Canada. En 1982, plus de 140,000 Canadiennes ont été traitées contre cette maladie et le nombre augmente chaque année. En dépit de ces chiffres, le silence persiste au sujet de cette affection et de ses conséquences: stérilité et invalidité. Le Canada ne fait aucune recherche sur cette maladie.

Bien que de 3 à 9 p. 100 des utilisatrices de stérilets en cuivre contractent la maladie, ceux-ci continuent à être vendus au Canada, alors qu'ils sont interdits aux Etats-Unis. Le *Kamloops Womens Resource Centre* demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) d'interdire immédiatement les stérilets en cuivre, de lancer des recherches sur l'inflammation pelvienne et de mettre un terme à cette épidémie secrète.

\* \* \*

[Français]

**LES PENSIONS****LA RETRAITE ANTICIPÉE APRÈS 25 ANS D'EMPLOI CONTINU POUR LES EMPLOYÉS DES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX**

**M. Vincent Della Noce (Duvernay):** Monsieur le Président, hier j'ai présenté une pétition sur la retraite anticipée après 25 ans de service continu, pétition qui a été signée par un grand nombre d'employés des services correctionnels du Canada, et plus précisément par un groupe de ma circonscription de Duvernay.

On comprendra que cette question me touche de très près car, dans ma circonscription, j'ai cinq pénitenciers fédéraux et la seule école de formation de gardiens francophones au Canada.

La retraite anticipée, monsieur le Président, est de toute première importance pour ces gens qui ont été soumis pendant de nombreuses années à des conditions de travail des plus stressantes. Cette demande ne date pas d'hier, puisqu'un rapport recommandant cette mesure avait été présenté il y a près de 10 ans au solliciteur général du Canada, et plus récemment encore dans le Rapport Carson en 1984.

Ces employés des pénitenciers fédéraux, ceux de ma circonscription de Duvernay et de partout ailleurs au Canada, ont fait plus que leur part. Je tiens à leur souligner qu'ils peuvent être assurés de l'appui du député de Duvernay.